Apprentissage

Qualifier pour développer, innover pour réussir

Lieu de la formation : Antenne d'Aubagne
École de céramique de Provence
10 avenue Roger Salengro 13400 Aubagne
accueil@cfbt-asso.com
Tél. 04 42 84 07 79 - Fax 04 42 03 42 06

Numéro d'existence : 93131886613
SIRET : 782 812 713 00017

CAP Modèles et moules céramiques

Arrêté de création du 29.08.1991 – B.O. du 31.10.1991
Code diplôme 50022420V – RNCP 631 – Date de publication : 29.08.1991 – Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025 – Certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Diplôme national de **niveau 3 européen** validant l'acquisition des aptitudes professionnelles pour l'élaboration de modèles et de moules céramiques.

PREREQUIS

- Savoirs et compétences de base
- Lors d'un entretien individuel, un positionnement pédagogique permettra d'identifier les attentes du/de la candidat·e en termes de contenus et d'évaluer :
    - les acquis antérieurs,
    - la connaissance de la filière professionnelle,
    - la compréhension des objectifs et des modalités de la formation (pédagogiques et administratifs),
    - la motivation au regard de la cohérence entre le projet professionnel et le parcours scolaire, professionnel et personnel.

Possibilité de parcours aménagé en fonction du parcours antérieur (expériences ou validation de compétences) et de situations particulières.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Début et fin de formation
Les dates de formation sont liées à celles du contrat d'apprentissage.
Signature du contrat d'apprentissage : toute l'année.

Durée
La durée de formation est déterminée par un positionnement et formalisée dans le contrat d'apprentissage.

La durée moyenne de formation est de 835 h en centre (800 h d'enseignements + 1 semaine de révision avant l'examen) en alternance avec l'entreprise, sur 2 ans.

Horaires de la formation
En centre :
Du lundi au jeudi, de 8h à 11h55 et de 13h15 à 17h15.
Le vendredi de 8h à 11h55
Les emplois du temps sont conçus sur une base de 35h / semaine

En milieu professionnel :
En fonction de l'organisation de travail de l'entreprise d'accueil

VOLUME HORAIRE MOYEN DES ENSEIGNEMENTS MODULABLE SELON LES ACQUIS DE L'APPRENTI·E			
	1ère année	**2ème année**	**Total**
EN CENTRE DE FORMATION	**400 h**	**435 h**	**835 h**
• Français	49 h	49 h	98 h
• Histoire-géographie - enseignement moral et civique	31 h	31 h	62 h
• Mathématiques - physique-chimie	31 h	31 h	62 h
• Éducation physique et sportive	24 h	24 h	48 h
• Communication technique	118 h	118 h	236 h
• Réalisation et contrôle	127 h	127 h	254 h
• Prévention santé environnement	16 h	16 h	32 h
• Accompagnement individualisé	4 h	4 h	8 h
• Révision examen		35 h	35 h
EN ENTREPRISE Le rythme d'alternance est individualisé en fonction des besoins de l'apprenti·e, des contraintes de l'entreprise et du CFA.	Présence au CFA : 1 semaine sur 3		

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Compétences et qualification de l'équipe pédagogique

Les formateur·rice·s ont un niveau de qualification de Bac+3 à Bac+5 et/ou sont des professionnel·le·s du métier concerné, avec une expérience significative en formation.
Les coordonnateur·rice·s pédagogiques les accompagnent et peuvent être sollicité·e·s à tout moment pour des besoins de régulations, réajustements en lien avec le parcours de formation, problématiques d'évaluation…
Les équipes pédagogiques réactualisent régulièrement leurs compétences (plan de formation continue) et assurent une veille technologique et pédagogique.

Secrétariat et accueil

Les assistant·e·s administratif·ve·s accompagnent les apprenant·e·s dans leurs formalités administratives.
Un accueil physique et téléphonique est assuré pour un premier niveau d'information et une orientation vers les interlocuteurs adéquats.
La constitution de l'équipe pédagogique dédiée à l'action de formation et les personnes ressources figurent dans le Livret de Liaison Pédagogique (LLP), remis à chaque apprenant·e en début de formation.

Locaux

Tous les lieux de formation disposent de bureaux de formateurs/salles pour entretien individuel, de salles de cours et d'ateliers pédagogiques en lien avec les métiers des diplômes proposés et pourvus des équipements nécessaires et conformes aux référentiels. Un local technique stocke du matériel et consommables dont un inventaire et un approvisionnement sont effectués régulièrement.
Sont mis à disposition, sur chacun des sites, les matériels nécessaires au bon déroulement de la formation : ordinateurs avec connexion internet, vidéo projecteur, caméra numérique, photocopieurs, documentations et logiciels spécifiques… Reste à la charge de l'apprenant·e le petit matériel de base et de prise de notes (feuilles, classeur, stylos, calculatrice…).

Salles et matériel dédiés CAP Modèles et moules céramiques

- Atelier pédagogique Modèles et moules : 2 tours à plâtre, 4 tables de travail, 1 banc de coulage, 1 four + matériel d'enfournement, 4 étagères de stockage, planches de coffrage, serre-joints, 1 soufflette à air comprimé, casiers vestiaires, 1 compresseur, 1 réserve pour matières d'œuvre et consommables
- Salle polyvalente Céramique : 5 tournettes sur pied + 2 tournettes de table + 4 tables de travail, 1 concasseur, 1 délayeur, 1 broyeur à galets, 1 filtre presse, 1 mélangeur, 1 crouteuse, 1 table de décoration, 1 four électrique, 1 boudineuse, 1 presse hydraulique, 1 roller, bloc penderie, 1 poste à souder, 1 tour avec calibre

METHODE PEDAGOGIQUE, SUIVI, EVALUATION

Démarche

Notre démarche privilégie une pédagogie et un suivi individualisés. La pédagogie de la réussite incite l'apprenant·e à être acteur·rice de sa formation. Elle prend en compte le rapport à l'apprentissage et au savoir de toutes et tous et s'appuie sur l'expérience, les acquis antérieurs de chacun·e. Le groupe est utilisé comme un moteur, qui aide chaque apprenant·e à préciser sa place de membre.
La motivation est un puissant levier de la réussite. Pour soutenir l'effort dans le processus d'apprentissage et favoriser l'investissement de l'apprenant·e dans la formation, les modalités pédagogiques proposées doivent être variées pour favoriser le plaisir d'apprendre.

En fonction des objets de travail, des objectifs pédagogiques, des besoins des apprenant·e·s et de leur profil, nous proposons d'alterner les situations d'apprentissage :

- des activités complexes basées sur des situations problèmes,
- des apports théoriques,
- un enseignement explicite,
- l'observation des pratiques,
- des mises en situation professionnelle,
- l'apprentissage par le jeu,
- l'apprentissage par la réalisation d'un projet,
- l'entrainement et l'automatisation.

Supports pédagogiques

Les supports de cours sont fournis aux apprenant·e·s sous format papier et/ou numérique :

- documents authentiques (articles, extraits de livre, de rapport, d'étude, modes d'emploi, notices techniques…),
- extraits de manuels scolaires (cours, exercices),
- dossiers conçus par les formateur·rice·s,
- espaces numériques partagés (serveur de fichiers, logiciels, imprimantes multifonctions…), accès Internet (utilisation pédagogique des stockages cloud, réseaux sociaux, applications éducatives…),
- apport théorique visuel et contenus interactifs via vidéo projecteur interactif, qui facilitent la co-construction des savoirs en collectif,
- livret de liaison pédagogique contenant des check-lists d'objectifs et de compétences à travailler, des fiches d'évaluation en centre et en entreprise, des comptes-rendus de rencontres pédagogiques en entreprise.

Coordination de la formation en entreprise et au centre de formation

La formation que va suivre l'apprenti·e est une alternance entre deux pôles de formation : l'entreprise et le CFA. Pour coordonner le travail et le suivi de l'apprenti·e entre et sur ces deux lieux, des outils existent et des temps spécifiques sont organisés, tout au long de l'année.

Les outils

- Le LLP : l'apprenti·e, le/la maître·sse d'apprentissage et le/la formateur·rice le consultent et l'alimentent en fonction des moments, des besoins et des évolutions du parcours de formation de l'apprenti·e. C'est l'apprenti·e qui est porteur du LLP.
- Dans le LLP, des check-lists définissent les compétences et les connaissances que l'apprenti·e doit acquérir tout au long de sa formation, dans les domaines professionnels comme ceux de l'enseignement général.
- Une charte est proposée à la signature des trois parties lors du premier entretien. Elle permet à chacun de s'engager sur les objectifs, le contenu et les modalités du parcours de formation de l'apprenti. Le/la formateur·rice rédige un compte-rendu après chacune de ses visites dans l'entreprise. Une copie de ces documents est remise à l'apprenti·e.
- Chaque apprenti·e dispose, dès son entrée en formation, de son emploi du temps et de son calendrier d'alternance individualisés.

Les temps d'échanges

- Les équipes pédagogiques entretiennent des relations régulières avec les tuteur·rice·s soit par des appels téléphoniques, soit par des courriers électroniques ou par des rencontres. De plus, au sein du LLP, un espace est prévu pour des échanges entre le/la maître·sse d'apprentissage et les formateur·rice·s de l'équipe.
- Ce sont aussi des visites du/ de la maître·sse d'apprentissage au CFA et des visites des formateur·rice·s dans l'entreprise à l'occasion des visites obligatoires. Intervenants en Domaine Professionnel ou en Enseignement Général, les formateur·rice·s de l'équipe concernée, le/la maître·sse d'apprentissage et l'apprenti·e croisent leur vision du parcours de formation.

Modalité d'évaluation

Evaluation en cours de formation

Tout au long de la formation, des temps d'évaluation sont organisés en continu, pour que chacun puisse nommer ses objectifs pédagogiques, ses progressions et ses réussites.

Une démarche d'évaluation formative incite à analyser ses pratiques et ses stratégies d'apprentissage.

Situation d'évaluation

Ces évaluations peuvent prendre différentes formes en fonction des objectifs : fiche d'analyse du travail, test en ligne, QCM sur table, exercice d'entrainement, mise en situation, épreuve d'oral, examen blanc, présentation projet…

Attestation de compétences

Le dispositif d'évaluation est formalisé dans un Livret de Liaison Pédagogique ou un Livret d'accompagnement : évaluation initiale, bilans intermédiaires et évaluation finale, permettent de visualiser et mettre en valeur les acquis de la formation, de capitaliser ce qui fonctionne et d'impulser des changements de pratiques, pour optimiser l'acquisition de connaissances et compétences.

Ce Livret, utilisé par le/la formateur·rice et le/la tuteur·rice en entreprise, atteste la validation des acquis.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le centre de formation facilite l'inscription des apprenant·e·s aux épreuves de validation et les informe des dates des examens.

Le diplôme est délivré au vu des résultats obtenus à un examen se déroulant sous la forme d'une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales. La présence du/de la candidat·e à toutes les épreuves est obligatoire. Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

L'Education Nationale délivre le diplôme, ou le cas échéant, une attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences.

Épreuves	Coef.	Forme	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL			
EP 1 Communication technique (dont Prévention-Santé-Environnement)	4	Ponctuelle écrite	3h
EP 2 Réalisation et contrôle	10	Ponctuelle pratique	20h
Chef d'œuvre	1	Ponctuelle orale	0h10
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL			
EG 1 Français - Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	3	Ponctuelle écrite	2h15
EG 2 Mathématiques – Physique-chimie	2	Ponctuelle écrite	2h
EG4 Education physique et sportive	1	Ponctuelle	

Dans un souci d'amélioration continue de notre offre et des pratiques pédagogiques, la satisfaction des apprenant·e·s et des entreprises est évaluée et analysée chaque année.